

FOOTBALL

REGLEMENT DES EVENEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS FINALES NATIONALES SENIORS 2021-2022

Validé le 21/02/2022

PREAMBULE

Le présent Règlement des événements sportifs et culturels (RESC) vient en application du Règlement général des activités (RGA).

La participation à la manifestation implique la pleine adhésion à ces derniers, qui sont accessibles sur le site internet de la fédération :

<https://www.fscf.asso.fr/reglements-et-textes-officiels>

1. ORGANISATION

La FSCF organise chaque année des finales nationales pour la catégorie **Séniors**, sous la forme d'un challenge (équipe de 11 joueurs + 5 remplaçants).

Le règlement applicable est le règlement général des coupes nationales, sauf en ce qu'il peut avoir de contraire aux dispositions ci-dessous.

Peuvent participer à cette compétition des équipes d'associations et des équipes résultant de sélections, de comités départementaux ou régionaux.

La compétition se déroule sous forme de tournoi réunissant sur une fin de semaine, du samedi après-midi au dimanche fin de matinée, le nombre d'équipes fixé par la commission nationale de football généralement quatre (éventuellement six, selon les années).

2. CATEGORIES D'AGES

Peuvent prendre part à la compétition des joueurs dont l'âge est compris dans les limites de la catégorie « **Séniors** », c'est-à-dire nés avant le 1^{er} janvier 2004.

3. QUALIFICATION

La commission nationale de football peut prendre sur place, avant le déroulement de la compétition, toutes les dispositions permettant la qualification des joueurs ou joueuses, tant au regard des licences que du respect des dates de naissance.

4. GESTION DE LA COMPETITION

Chaque équipe doit déposer au secrétariat, avant le début de la compétition, une liste accompagnée des licences correspondantes de 18 joueurs (16 joueurs peuvent participer à chaque rencontre) qui, sous réserve de qualification, sont autorisés à participer à la compétition.

Les joueurs figurant sur la liste peuvent prendre part à chaque rencontre.

Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants et, à ce titre, revenir sur le terrain.

La compétition se joue sous la forme de demi-finales, finale et match de classement.

5. DUREE DES MATCHS

- **En Seniors** : deux mi-temps de 45 minutes

6. MATCHS DE CLASSEMENT

En cas d'égalité dans les matches de classement à la fin du temps réglementaire :

- Une série de 5 tirs au but + finish entre le ou les équipes ayant terminé sur un match nul.

7. FINALE

La rencontre comptant pour l'attribution du titre de vainqueur de la coupe de l'année, a **une durée de deux fois 45 minutes (identique aux matchs précédents)**.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il est recouru à l'épreuve des tirs au but (1^{ère} série 5 tirs). En cas d'égalité à l'issue de la première série, est déclarée gagnante l'équipe qui, à égalité de tirs, prend l'avantage la première.

8. SANCTIONS

Tout joueur exclu du jeu au cours d'une rencontre (deux avertissements carton jaune ou un carton rouge) est suspendu automatiquement pour le match suivant auquel son équipe participe.

La commission nationale de football peut prononcer une sanction plus lourde en fonction de la gravité des faits justifiant son expulsion.

9. REGLES SPECIFIQUES

Le ballon est de taille 5

Le port des protèges tibias est obligatoire.

Fautes et comportement antisportif

Identiques à celle du football à 11 (donc des coups-francs directs et indirects peuvent être sifflés en fonction de la nature de la faute), sous réserve des modifications suivantes :

- ✓ toutes les fautes commises intentionnellement dans la surface de réparation sont sanctionnés d'un coup de pied de réparation ;
- ✓ le gardien de but ne peut se saisir du ballon avec les mains sur une passe du pied volontaire de son partenaire. Cette faute sera sanctionnée par un coup-franc indirect.

10. LITIGES

Toute réclamation doit être formulée dans **les 15 minutes maxima** après la fin du match concerné auprès du secrétariat central. Au-delà, aucune réclamation ne sera acceptée.

11. CHALLENGE DU FAIR PLAY

A l'occasion de chaque édition des finales nationales, la commission nationale de Football met en compétition un challenge du FAIR PLAY dénommé :

« Challenge du FAIR PLAY Commission nationale de Football FSCF »

Ce challenge est doté d'un prix, dont le nombre varie selon les équipes.

- **Seniors : 16 trophées.**

Décerné à l'issue des finales, dans le cadre des cérémonies de remise des récompenses, il tient compte, non seulement du comportement des équipes à l'occasion des rencontres sportives, mais également de l'attitude de toute la délégation d'une même association tout au long de la manifestation.

Sont notamment pris en considération :

- le comportement sur le plan sportif ;
- le comportement à l'égard des organisateurs ;
- la tenue sur les lieux d'hébergement ;
- les rapports entre associations ;
- la participation effective aux manifestations organisées à l'occasion et dans le cadre des journées finales.

Le jury, présidé par le responsable de la commission nationale de football ou son représentant, est constitué :

- d'un représentant de l'association organisatrice ;
- du délégué du comité directeur auprès de la commission nationale de football (ou d'un élu du comité directeur en cas d'absence du précédent) ou, à défaut, d'un représentant du comité départemental et/ou du comité régional FSCF dans le ressort duquel la manifestation est organisée, dans la mesure où ces instances participent à l'organisation ;
- des membres de la commission nationale de football désignés par le responsable de la commission ;
- d'un représentant du corps arbitral pris parmi les arbitres présents pendant les deux journées.

Le jury se réunit au soir de la première journée et, en fonction des membres disponibles, immédiatement après chaque finale, pour permettre l'établissement du classement avant la remise des récompenses.

La commission nationale de football fixe le coefficient applicable à chacune des appréciations que le jury aura réunies.

Les décisions du jury ne sont pas susceptibles d'appel.

12. IMPREVUS

A titre exceptionnel, et en dérogation aux règlements existants, la commission nationale peut régler tout cas urgent se présentant le jour même ou à l'approche immédiate de la compétition qui nécessiterait un ajustement des dits règlements en raison d'événements imprévus (impraticabilité des installations obligeant à un changement de lieu, consignes des

pouvoirs publics locaux, conditions locales d'organisation justifiant une adaptation du temps de jeu ou des horaires, etc.).

Ces dérogations exceptionnelles ne peuvent toutefois être mises en œuvre qu'en accord avec le délégué du comité directeur chargé de l'activité (ou tout membre du comité directeur présent, en cas d'absence du délégué). Si nécessaire, ces derniers peuvent solliciter l'avis du vice-président de la coordination concernée.

N.B. : Pour des raisons de lisibilité, l'écriture inclusive n'a pas été utilisée. Il n'en demeure pas moins que l'ensemble des fonctions évoquées dans le présent règlement relève d'une totale parité.



Fédération Sportive et Culturelle de France
22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65
fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr